

COMMUNE DE SAINTE-SÈVE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 10 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix du mois de septembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Sainte-Sève, sous la présidence d'Anne Marie KERVIEL, maire, dûment convoqués le quatre septembre 2026.

Présents : Anne Marie KERVIEL, Marie HAMEURY, Philippe RAGUENES, Véronique REGUER, Morgane GALAND, Fanny GOSNET, Tanguy HAMON, Corinne IRVOAS, Nadine LARHANTEC, Matthieu LE LAY, Sylvain LESPAGNOL, Bernard MALLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : 3

Absents excusés : Gwendal MOREAU (a donné pouvoir à Philippe RAGUENES), Arnaud MADEC (a donné pouvoir à Anne Marie KERVIEL), Camille PLOUGASTEL (a donné pouvoir à Fanny GOSNET)

Le secrétariat a été assuré par : Véronique REGUER

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N°04/09 2026 Objet : Désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour la CLECT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1609 *nonies C*,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° D26-096 du 29 juin 2026 relative à la création et la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges Transférées (CLECT),

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal du 20 mars 2026,

Considérant que la CLECT est chargée d'évaluer le montant des charges transférées entre les communes membres et l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique,

Considérant que chaque commune membre doit désigner un ou plusieurs représentants pour siéger au sein de cette commission,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner en son sein les membres appelés à siéger au sein de cette commission,

Considérant que chaque commune de la Communauté d'agglomération Morlaix doit désigner un titulaire et un suppléant,

Considérant que le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée,

Considérant les candidatures de M. Philippe RAGUENES et de Mme Anne Marie KERVIEL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DESIGNE** comme représentants de la Commune au sein de la CLECT de la Communauté d'Agglomération Morlaix :
Titulaire : M. Philippe RAGUENES
Suppléant : Mme Anne Marie KERVIEL
- **CHARGE** Madame le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance
Le 10 septembre 2026.

Le Maire,
Anne Marie KERVIEL

Le secrétaire de séance,
Véronique REGUER



Publiée le : 18/09/2026

Transmise au Représentant de l'État le : 18/09/2026

Mme. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.